

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 23 Mai 2024

Nomination du secrétaire de séance : Céline Duthoit
Approbation du compte rendu du 11/04/2024 à l'unanimité.
Absent : Nicolas Granger, Nicole Latour, Samuel Brouzès
Excusés : Sonia Cournil (procuration à M.Chaput)

Intervention de Frédéric JAUFFRED, DGA à la Communauté de communes du Pays de Fénelon pour présenter l'avancement du PLUi et le projet arrêté par le conseil communautaire et demande au conseil municipal d'émettre un avis sur le document (avis repoussé au conseil du 04 Juin 2024)

01 – Installation d'une caméra au point d'ordures ménagères du Pech d'Albet

Mr le Maire rappelle au conseil la proposition du SICTOM du Périgord Noir de regrouper une commande, pour les communes adhérentes intéressées, pour l'installation de caméra de vidéosurveillance aux points d'apports volontaires (PAV) faisant l'objet d'incivilités.

Il propose au conseil , au vu des devis reçus, d'en faire installer une au PAV du Pech d'Albet.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (3 abstentions), le conseil municipal :

- DONNE un avis favorable à l'installation d'une caméra de vidéosurveillance au PAV du Pech d'Albet
- CHOISIT le devis de la société 2L communications d'un montant de 2151€ HT avec un abonnement mensuel pour 4G de 14.40€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

02 – Aliénation de trois portions de chemins ruraux au Moulin de la Vergne et achat de portions de parcelles pour modifier le tracé du sentier de randonnées et de la Flow Vélo

Monsieur le Maire fait part d'une demande reçue de la famille Bonnet proposant un échange de chemins au lieu-dit « Moulin de la vergne » en vue de modifier le passage du sentier de randonnée et le tracé de la Flow Vélo (plan annexé à la présente délibération).

Le premier chemin débute de la route du Moulin De Lavergne vers l'impasse des Brandières à l'angle des parcelles ZE 56 et ZE 34 jusqu'à l'angle des parcelles AL 298 et 190. La partie susceptible d'être aliéné est d'environ 70 mètres linéaires au départ du Moulin de la vergne.

Le second chemin débute du chemin précédent vers l'impasse des Brandières à l'angle des parcelles ZE 35 et AL 216 jusqu'à l'angle des parcelles AL 224 et 204. La partie susceptible d'être aliéné est d'environ 65 mètres linéaires au départ du Moulin de la vergne.

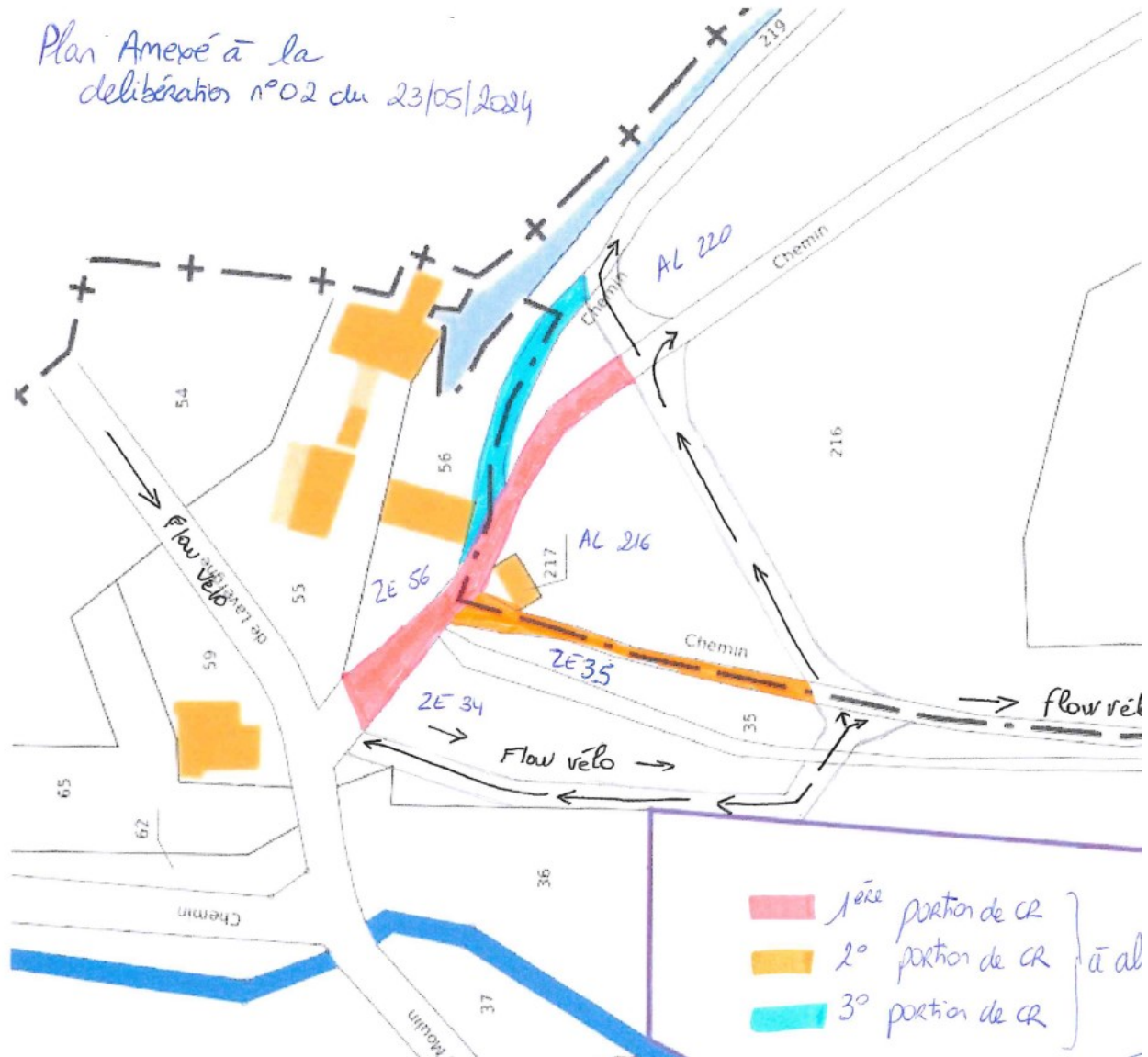
Le troisième chemin débute du premier chemin cité vers Archignac (en longeant la limite de communes) entre les parcelles ZE 56 et AL 220. La partie susceptible d'être aliéné est d'environ 40 mètres linéaires au départ du Moulin de la vergne.

Mr le Maire propose d'acquérir en contrepartie une partie des parcelles ZE 34 et 35 et AL 216 et 220 à la famille Bonnet qui s'engage à réaliser les travaux nécessaires pour rendre ces futurs chemins, carrossables et aménagés suivant le cahier des charges de la Flow Vélo.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à ouvrir une enquête publique sur le projet d'aliénation de ces portions de chemins ruraux entre le Moulin de la vergne et les Brandières et Archignac.
- DEMANDE à Mr le Maire un engagement de la famille Bonnet pour la vente de leurs portions de parcelles et pour les travaux d'aménagement nécessaire aux utilisateurs de la Flow Vélo.

Plan Aménagé à la
délibération n°02 du 23/05/2024



QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire présente au conseil un devis de la société TPL pour l'installation d'un équipement d'alerte PPMS pour l'école. Il s'élève à 3 357.83€ HT. Le conseil décide de reporter sa décision et de demander d'autres devis.
- Point sur l'avancée des travaux de la Flow Vélo : travaux routiers terminés et pose de panneaux dans les jours à venir.
- Cimetière : Procédure de rétrocession de concession en l'état d'abandon en cours. Décision de demander un devis de démolition et d'exhumation des sépultures aux pompes funèbres André, Garrigou et Chevalier.
- Présentation des travaux de voirie actés par la commission ad hoc pour l'année 2024
- Compte rendu de la rencontre avec Mme Piednoir de Resseguier, chargée de mission Village d'Avenir
- Discussion sur le contenu du prochain Kesako et du dépliant de l'été
- Demandes marché : oui à l'unanimité pour le dimanche matin :
 - o Accessoires animaux e compagnie
 - o Nappe anti tâche et essuies mains
 - o Décors artisanales en bois
 - o Bijoux fait main
 - o Bijoux en fleurs séchées
 - o Création d'objets en bois et gravures
- Tableau de présence au bureau de vote du 09 Juin
- Appel à bénévoles pour la Périgordine, le 09/06 : Alain Dalix et Michel Lajugie se portent volontaires. Décision est prise de faire un appel plus large sur les réseaux de la commune

- Organisation du vide grenier du mois d'Août : décision de demander à la St Roch de s'en occuper en totalité
- Demande de l'association des 7 sens pour l'organisation des marchés / créateurs en 2025 à la salle des fêtes : OK à l'unanimité
- Le directeur de l'école a sollicité la Mairie car ils réalisent une expo photo à la fin de l'année scolaire et proposent d'en afficher dans le Jardin de Nanou pour montrer aux personnes du village ou de passage les travaux des enfants . Le Conseil municipal est d'accord sur le principe. Voir le nombre et le support
- Travaux de réfection du sol de la place réalisés par l'entreprise Soares : Mr le Maire explique au conseil que le revêtement a été loupé à un endroit et qu'il avait retenu 20% du montant de devis sur la facture à l'entreprise. L'entreprise, à ce jour, demande le solde. Il demande au conseil d'émettre un avis. Le conseil , à l'unanimité, souhaite retenir 5% de la facture correspondant à une retenue de garantie.
- Mr le Maire informe le conseil, qu'il a participé à une réunion avec la St Roch, en présence d'Anne Alfano au sujet de l'avenir de la piscine. L'association a entériné de supprimer la piscine devant la salle des fêtes mais leur projet à cet endroit là n'est pas encore défini (peut être un chalet) et ils souhaitent en parler avec la municipalité et faire une réunion publique pour que les St Génois leur donnent des idées.
- Anthony Le Follic fait part de la demande de Mr Ther de la Boudie qui est mécontent de l'état de la route de la Boudie, jonchée de trous et de bosses dues aux racines. Cette voie étant communautaire, l'information sera transmise à la Communauté de communes.

Prochaine Réunion : Mardi 04 Juin 2024 à 19h30